

*Avant d'arriver venant  
à Abidjan le jeudi 12/12/2013*



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**



**COMMUNICATION DE MADAME ANTA SARR A L'OCCASION  
DU FORUM DES MINISTRES DE LA ZONE CEDEAO EN CHARGE  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**THEME : PROTECTION SOCIALE, CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE  
ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE**

**Accra, du 16 au 17 Décembre 2013**

## INTRODUCTION

En prenant part à cet important forum des Ministres de la Zone CEDEAO en charge du Développement Social, organisé en 2013 par le gouvernement ghanéen en collaboration avec l'UNESCO, portera sur la « *Vulnérabilité sociale* », le gouvernement du Sénégal s'inscrit dans une tradition bien établie d'échanges, de dialogue et de partage sur les expériences et autres bonnes pratiques aptes à permettre à nos différents Etats de répondre de manière adéquate aux nombreux défis auxquels nos populations sont confrontées face aux crises multiformes dont les conséquences drastiques influent négativement sur nos perspectives de développement humain durable et de protection des générations présentes et futures.

Dans ce cadre, le gouvernement Sénégalais, conscient des recommandations pertinentes qui seront issues de notre forum, s'engage d'ores et déjà, à prendre toutes les dispositions utiles pour leur consolidation ou leur institutionnalisation dans les politiques, projets et programmes de développement social.

La présente communication est une modeste contribution à la réflexion sur la **vulnérabilité sociale** avec comme axe d'intervention : la **Protection Sociale, Croissance Economique Inclusive et Développement Humain Durable**.

Je voudrais à cet effet, remercier chaleureusement le Gouvernement Ghanéen à travers l'Honorable **NANA OYE LITHUR**, Ministre du Genre des enfants et de la protection sociale, ainsi que le programme de gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO pour toutes les facilités qu'ils ont bien voulu nous accorder pour notre participation à cette importante rencontre.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal est estimée à 13,6 millions habitants, en 2012, avec un taux annuel de croissance démographique de 2,6%. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunités d'emplois durables et de services sociaux de base notamment pour les groupes vulnérables (Femmes, jeunes) vivant majoritairement en milieu rural. Selon les dernières estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vit en milieu rural, environ 52% de cette dernière est constituée de femmes, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans.

Le Sénégal est classé parmi les Pays les moins avancés (154ème sur 187 selon le dernier Rapport Mondial du Développement Humain du PNUD/ RMDH 2012), avec un revenu national brut par habitant estimé à US\$770 en 2010. Après un ralentissement de la croissance économique en 2011 (2,1%) contre 4,3% en 2010, il y a une certaine reprise de l'activité économique en 2012 (3,7%). Cette tendance à la reprise devrait se préciser en 2013 avec une prévision de 4,7%. Cette croissance a été soutenue par une bonne pluviométrie qui relance la production céréalière.

**S'agissant de l'incidence de la pauvreté**, elle a accusé une baisse peu significative en six ans, passant de 48,3% en 2005 à 46,7% en 2011 (Rapport ESPS II, Juillet 2011). Ce recul de la pauvreté est encore plus faible en milieu rural avec une baisse de moins de 1%, passant de 70 % en 2005 à 69,3% en 2011. La pauvreté demeure ainsi un phénomène essentiellement rural, même si en milieu urbain la vulnérabilité des ménages est assez notoire. Plus que la stagnation, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont augmenté, induisant une aggravation de la situation des plus pauvres.

En effet, La baisse des revenus monétaires des ménages Sénégalais, consécutive aux crises alimentaire, énergétique, économique et financière, a entraîné une diminution des moyens de subsistance et une aggravation du taux de pauvreté. L'accès universel aux services essentiels (soins de santé, nutrition adéquate, eau potable, éducation etc.) nécessite encore géographiquement et financièrement des efforts importants à fournir dans les zones urbaines et celles rurales en particulier.

En l'absence d'un système de protection sociale intégrée et inclusive, les personnes démunies et vulnérables (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes ayant un handicap,

personnes vivant avec le VIH/sida, personnes pauvres) basculent très souvent dans l'extrême pauvreté, en cas de survenue de risques sociaux, économiques et naturels (maladies, accidents, perte d'emploi, catastrophes naturelles, inondations etc.). Il s'y ajoute une faible couverture d'assurance santé des populations (20%) et une inefficacité des mécanismes de protection sociale qui reste un des facteurs limitant la baisse du taux d'incidence de la pauvreté.

Dans le souci de faire face à cette situation le gouvernement du Sénégal dispose d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale qui constitue avec la promotion du capital humain et le développement durable, un axe majeur de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES).

En effet, les différentes études menées ces dernières années sur les processus de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté ont permis de mettre au point les limites conceptuelles, structurelles et opérationnelles des initiatives développées dans ce domaine.

Ces études ont abouti à l'exigence de renouveler les perspectives dans l'approche des questions de pauvreté et, par conséquent, à une refonte des stratégies et méthodologies qui les sous-tendent. Cette exigence est d'autant plus forte que la survenue de crises cycliques se traduit de plus en plus par une accumulation des risques de basculement des catégories les plus vulnérables dans l'extrême pauvreté.

## **II. LA PROTECTION SOCIALE COMME FACTEUR D'INCLUSION, DE CROISSANCE ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE : ENJEUX, DEFIS ET OPPORTUNITES**

### **2.1 ENJEUX, DEFIS ET OPPORTUNITES :**

La nécessité de changement de paradigme a amené les autorités publiques, avec l'appui des partenaires au développement, à transformer les finalités des politiques de lutte contre la pauvreté pour leur donner de plus en plus une mission de protection sociale. Pour cette raison, la prise en charge de la pauvreté des groupes les plus vulnérables sera appréhendée en combinant à la fois les logiques d'accès aux services sociaux de base, les opportunités économiques et celles de la réduction des inégalités dans ce qu'il est convenu d'appeler le

**Socle de Protection Sociale de Base** qui est un ensemble intégré de mesures conçues pour garantir aux populations pauvres et aux groupes vulnérables un revenu minimum et un accès aux services sociaux essentiels afin de les protéger et les rendre autonomes face à certains risques de vie.

La protection sociale est un facteur de résilience et d'opportunités qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle est définie comme un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques dont sont exposées les populations et à améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenus qui menace leur bien-être. Elle assure les fonctions de **( i) Prévention** : en intervenant en amont pour éviter le basculement des populations dans la pauvreté avec les chocs ;**(ii) Protection** : en fournissant une assistance pour protéger les individus et les familles vulnérables contre des pertes catastrophiques et irréversibles de capital humain (éducation pour les enfants, soins de santé pour les ménages);**(iii) Promotion** : en améliorant les revenus et les capacités des groupes vulnérables avec leur réinsertion dans le marché du travail et l'investissement dans le capital humain ; ce qui vise leur autonomisation socio- économique.

## **2.2 STRATEGIES DE REPOSES ET PERSPECTIVES D'ACTIONS :**

Au Sénégal différentes mesures publiques de protection sociale destinées à aider les individus, les ménages et les communautés ont été mises en œuvre pour diminuer les irrégularités de revenus et de consommation et surtout réduire leur vulnérabilité conçue comme une probabilité de perte de bien être et de basculement dans la pauvreté.

C'est ainsi que plusieurs programmes de filets sociaux ont vu le jour. Ces programmes constituent un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance économique inclusive en augmentant :

- le bien être des familles (touchent les familles pauvres qui ne profitent pas de la croissance économique directement, réduisent la pauvreté chronique) ;
- le capital humain (augmentent la participation scolaire et le taux de réussite, et réduisent l'abandon scolaire, augmentent la nutrition des enfants et réduisent les maladies infantiles);

- la productivité des familles (la régularité des transferts aide les familles à investir d'avantage sur des activités économiques pour augmenter la productivité des individus et des familles car l'argent aide à acheter des actifs et du bétail mais permet aussi d'avoir un accès plus facile aux microcrédits grâce aux garanties apportées par les transferts) ;
- la résilience des familles (aident les familles à investir et à prévoir les chocs économiques et climatiques grâce à une stratégie de gestion des risques) ;
- l'emploi et la cohésion sociale (les programmes de protection sociale peuvent promouvoir l'emploi à travers des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre et la formation professionnelle en particulier chez les jeunes et renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, on peut en citer quelques exemples :

- le Programme de Renforcement Nutritionnel (PRN) et son programme pilote de transferts en espèces aux ménages vulnérables. Ce programme appelé Nutrition Ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) est mis en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale et cible des mères d'enfants de moins de 5 ans;
- le programme de transfert aux orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA est mis en place avec le Conseil National de Lutte contre le SIDA ;
- le programme d'accès aux soins pour les personnes âgées à travers le plan Sésame ;
- le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) chargé de la réponse aux crises et situations d'urgences ;
- le programme d'appui en vivres pour lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- le programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) ;
- Programme d'Appui à la promotion des Aînés (PAPA) ;
- le programme de cantines scolaires ;
- programme Cash Voucher « bons d'achat alimentaires » destiné aux ménages vulnérables.

En vue de favoriser une meilleure appropriation de la protection sociale par les différents acteurs de la protection sociales, de l'administration et du secteur privé, des études stratégiques portant sur la protection sociale des enfants en Afrique de l'ouest et du centre, structure familiale et pauvreté, la revue périodique des dépenses sociales, la revue des filets sociaux ainsi que des programmes spécifiques de renforcement de capacités ont été également réalisés.

Malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu majeur d'améliorer leurs conditions socio-économiques demeure. En effet, l'accès aux ressources et aux facteurs de production, le renforcement du dispositif d'insertion sociale des groupes vulnérables, la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux, la mise en place d'une couverture maladie universelle et l'amélioration des mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation restent des défis à relever pour une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale.

La mise en œuvre d'une politique de protection sociale efficace passe par **un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires** ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge du Développement Social a conçu et mis en œuvre avec les différentes parties prenantes, **l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** qui a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes) dans une perspective d'autonomisation socioéconomique, d'équité et d'égalité de genre.

Cette initiative se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée. Elle repose sur, d'une part, un dispositif institutionnel (plateformes techniques opérationnelles des services déconcentrés de l'Etat) et communautaire (Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires/APDC) et d'autre part, un Modèle de ciblage géographique, communautaire et catégoriel.

Cette initiative intègre également la **Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre** bâtie autour de quatre enjeux:

- ✓ la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ;
- ✓ la promotion économique des femmes en milieux rural et urbain ;

- ✓ la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- ✓ l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

A cet, des acquis important ont été enregistrés avec la ratification de la quasi totalité des conventions relatives aux droits des femmes et l'adoption de lois portant d'une part sur la parité (2010) qui a permis une représentation de 43,3% de femmes à l'Assemblée Nationale du Sénégal pour les élections législatives de 2012 et d'autre part sur le code de la nationalité.

En créant récemment une Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, le Gouvernement issue de l'alternance démocratique de mars 2012, accorde un rang de priorité élevé à l'inclusion sociale et à la protection des groupes vulnérables pour une meilleure coordination et harmonisation des interventions des différents acteurs. Cette volonté s'est manifestée à travers deux programmes majeurs de filets sociaux que sont : (i) le Programme National de « Bourses de Sécurité Familiale/PNBSF » qui cible dans sa phase pilote 50 000 ménages pauvres pour un montant annuel de 100 000 F CFA par ménage et par an, avec un objectif à terme de 250 000 ménages en 2016 ; (ii) le Programme National de « Couverture Maladie Universelle/PCMU » à travers les mutuelles de santé qui vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à au moins 50% d'ici 2015. Ces deux programmes s'inscrivent dans une perspective de mise en place d'un Système de Filets Sociaux multiformes, complémentaires et inclusifs doté d'un **Registre Unique et Unifié des Bénéficiaires** et d'un **dispositif de suivi- évaluation et d'information**.

Permettez-moi avant de terminer mes propos, de réitérer l'engagement du gouvernement sénégalais à consolider les efforts consentis jusqu'ici tout en s'inscrivant dans une nouvelle **« vision d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle qui concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice et enfin, l'économique et le social »** pour un **Développement Humain Durable Inclusif**.